



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

**POSTES – Enseigne**

MAI 2010 • Codes A et P

**COM**

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

# DET Adjoint : La compétence doit primer !!

Si depuis des années, vous remplissez votre mission d'adjoint avec efficacité et conscience, si votre DET est content de vous, ce n'est pas pour autant que vous serez le futur DET-Adjoint du terrain sur lequel vous travaillez... Explications :

**OPTION 1** ▶ s'il y a plus d'un niveau d'écart entre votre niveau et celui du poste à pourvoir, vous passerez à la trappe, c'est la règle... (stupide...)

**OPTION 2** ▶ vous êtes reconnu comme quelqu'un de capable, mais hélas, votre hiérarchie a des amis qu'elle souhaite placer : là encore vous passez à la trappe...

**OPTION 3** ▶ vous cumulez les deux, alors là, malgré votre qualité de travail et votre investissement dans la réussite du terrain, c'est la mort professionnelle, immédiate et sans appel...

**Voilà les règles équitables mises en place !**

**FO exige que tous les adjoints puissent postuler sur leur poste quel que soit leur niveau de fonction, et quel que soit le niveau de fonction du poste à pourvoir !**

**Le seul critère de recrutement  
doit être la compétence.  
Halte au copinage et au fait du prince !**

FO : vos revendications,  
notre combat !